

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance qui aura lieu lundi le 2 novembre 2015 à 19 h 30 à l'édifice municipal, situé au 284, boul. Nilus-Leclerc, sur la demande de dérogation suivante :

### NATURE ET EFFET :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 113 Ad1 du règlement # 158-2013 de la Municipalité de L'Islet.

Le propriétaire de l'immeuble veut construire un garage, lequel comprend des fenêtres sur le mur visé par la dérogation et serait relié à la résidence par un passage avec toiture. Ce garage serait alors considéré comme attenant au bâtiment principal

### Dérogation mineure :

Réduire la marge arrière à 1,5 mètres au lieu des 6 mètres requis.

### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

- 515, chemin des Pionniers Ouest
- Numéro de lot : 3 179 819

Tout intéressé pourra lors de cette réunion se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Islet, ce 15 octobre 2015.



Colette Lord  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière